

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20221010-D_10_10_22_26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/10/2022

Affichage : 17/10/2022

Délibération n°10-10-2022-026

7.1 Décisions budgétaires

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du Lundi 10 octobre 2022*

Date de convocation	4 octobre 2022
Date d'affichage	4 octobre 2022

Membres en exercice	55
Membres présents	40
Votants	51 (dont 11 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 10 octobre à 18h00, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente à La Chapelle Saint Rémy, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : 39 - M. Éric BARBIER, Mme Catherine BOSSY, M. Pierre BOULARD, M. Pascal BOURGOIN, M. Régis BOURNEUF, M. Régis BREBION, Mme Catherine CHANTEPIE, M. Guy CHEVAUCHER, M. Joël CIRON, M. Alain CRUCHET, Mme Amélie DANGEUL, M. Pascal DAVID, M. Arnault de CALONNE, Mme Liliane DENIS, M. Éric DESCOMBES, M. Jean DUMUR, Mme Patricia ÉDET, M. Dominique ÉDON, M. Yves GOULLIER, M. Thierry GUÉRIN, Mme Cécile KNITTEL, Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Roland MARCOTTE, Mme Myriam MORAND, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Willy PAUVERT, Mme Françoise PELLODI, M. Laurent PHILIBERT, Mme Nadège PIOGER, M. José PLANS, M. Didier REVEAU, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Xavier TERRIER, M. Didier TORCHÉ, M. Jean-Pierre TORCHÉ, Mme Laëtitia VEEGAERT.

Etait représenté : 1 - M. Dominique COUALLIER représenté par M. Serge GAUTIER.

Pouvoirs : 11 - M. Emmanuel BOIS ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU, M. Nicolas CHABLE ayant donné pouvoir à M. Laurent PHILIBERT, M. Jean-Pierre CIRON ayant donné pouvoir à M. Joël CIRON, Mme Christine CORMIER ayant donné pouvoir à Mme Catherine BOSSY, M. Gérard GUESNÉ ayant donné pouvoir à Mme Bénédicte MARCHAIS, Mme Delphine LETESSIER ayant donné pouvoir à Mme Catherine CHANTEPIE, M. Eric PAPILLON ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL, M. Jean-Yves RENARD ayant donné pouvoir à M. Jannick NIEL, M. Gaëtan THOMAS ayant donné pouvoir à Mme Françoise PELLODI, M. Thierry RENVOIZÉ ayant donné pouvoir à M. Dominique EDON, Mme Christiane VAN RYSSEL ayant donné pouvoir à Mme Sylvie SEQUEIRA.

Etaient excusés : 4 - M. Raymond BELLENCONTRE, M. Thierry BODIN, M. Jean-Yves HERMELINE, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN.

Secrétaire de séance: M. Dominique EDON.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

AE SPANC 2020-2022 : CLÔTURE DE L'AUTORISATION D'ENGAGEMENT CONTRAT DE PRESTATION POUR LA RÉALISATION DES CONTRÔLES SPANC POUR LA PÉRIODE DU 01/01/2020 AU 25/03/2022

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°17-12-2019-045 en date du 17 décembre 2019 relative à la création d'une autorisation d'engagement 20-06 AE SPANC 2020-2022 relative au Contrat de prestation pour la réalisation des contrôles SPANC pour la période du 01/01/2020 au 25/03/2022,

Vu la délibération n°03-03-2020-032 en date du 3 mars 2020 relative à la modification du montant de l'autorisation d'engagement et des crédits de paiement,

Vu les délibérations n°14-12-2020-024 du 14 décembre 2020 et n°15-12-2021-025 du 15 décembre 2021 relative à l'ajustement des crédits de paiement,

Vu le rapport du Président présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances,
Après en avoir délibéré,

RAPPELLE la création de l'AE/CP relative à la réalisation des contrôles d'assainissement non collectif pour les années 2020, 2021 et jusqu'au 25 mars 2022 comme suit :

N° AE	20-06 AE SPANC 2020-2022
Libellé	Contrat de prestation pour la réalisation des contrôles SPANC pour la période du 01/01/2020 au 25/03/2022
Montant de l'AE	160 000 €
CP 2019	62 000 €
CP 2020	40 000 €
CP 2021	40 000 €
CP 2022	18 000 €

VALIDE la clôture de l'autorisation d'engagement correspondante pour un montant définitif de 57 370 € conformément au tableau suivant :

DEPENSES	2020	2021	2022	Total
611 – Contrat de prestation de services	16 189 €	30 020 €	11 161 €	57 370 €

RECETTES	2020	2021	2022	Total
Fonds propres	16 189 €	30 020 €	11 161 €	57 370 €

PREND ACTE du coût net de cette opération pour la CCHS pour un montant de 57 370 €.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 51

Voix contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique

Le 10 octobre 2022

Pour extrait conforme

Le 11 octobre 2022

Le Président

M. Didier REVEAU